

turelle dans les institutions d'enseignement secondaire et supérieur en Afrique subsaharienne". L'objectif étant celui d'améliorer le système éducatif africain, Afsata PARÉ-KABORÉ (pp. 287-299) invite à intégrer les principes du communautarisme propres de la société traditionnelle africaine pour développer des approches éducatives favorables au vivre ensemble. Dans le même ordre d'idées, Kalifa TRAORÉ (pp. 302-311) encourage la prise en compte d'éléments culturels propres de la communauté d'appartenance de l'apprenant pour améliorer les enseignements / apprentissages et offre des exemples concernant les mathématiques. Juliette KABORÉ-OUÉDRAOGO (pp. 315-343) réfléchit à la possibilité d'améliorer l'enseignement de la littérature en s'inspirant aux approches traditionnelles de nature collectiviste et propose un exemple de démarche interculturelle appliquée au roman *Le Soleil des indépendances*. Eric Walièma SOMÉ (pp. 345-358) attire l'attention sur les contenus interculturels qui caractérisent les programmes d'histoire-géographie dans l'enseignement secondaire. D'autres contributions traitent de l'interculturalité dans les cours d'allemand².

Dans son ensemble, le volume permet de bien saisir le caractère interculturel des médias et des produits culturels africains tout en révélant combien les milieux de la recherche s'avèrent conscients des potentialités d'innovation didactique et pédagogique que l'intégration de la communication interculturelle représente pour les enseignements / apprentissages de l'école et de l'université.

Cristina BRANCAGLION

Sandrine HAILLON (dir.), "Contact des langues au Manitoba et en Acadie: approches sociolittéraires et sociolinguistiques", *Franco-phonies d'Amérique*, n. 50, 2020

Tout spécialiste de langue et culture québécoise (et canadienne-française) connaît le débat linguistique autour des *Belles-Sœurs* de Michel TREMBLAY et du *joual* qui a fait couler, à partir des années soixante-dix, beaucoup d'encre dans des articles scientifiques du monde entier. Toutefois, il connaît moins le *chiac*, variété en usage

2 Il est question notamment des cours de littérature et civilisation au niveau universitaire (Albert GOUAFFO, pp. 267-285), de la traduction en contexte multilingue (Lombo GNOUMOU, pp. 359-374), des manuels d'allemand langue étrangère (Simplice AGOSSAVI, pp. 375-383), des contenus culturels dans les formations des enseignants d'allemand (Jean-Claude BATONO, pp. 385-397).

en Acadie, et encore moins le *franglais*, la variété parlée par un grand nombre de Franco-Manitobains. Ces variétés de français peu connues sont de nos jours de plus en plus utilisées comme langues littéraires et la revue *Francophonies d'Amérique* leur consacre son cinquantième numéro.

Ce numéro thématique regroupe quatre articles issus des communications présentées dans le cadre du Colloque international “Langue et Territoire 4”, qui s’est tenu à Trento, en juin 2019, organisé par le Département des Lettres et Philosophie de l’Università degli Studi di Trento en collaboration avec l’Université Laurentienne de Sudbury (Ontario, Canada). Les auteur(e)s des contributions proposent des analyses qui portent sur les représentations linguistiques, sur les interactions et sur les pratiques langagières des locuteurs de ces deux variétés en usage au Canada.

Dans l’“Introduction” du numéro (pp. 13-20), Sandrine HAILLON remarque qu’au Canada les recherches menées dans ce domaine stigmatisent très souvent les pratiques langagières de ces variétés et amplifient l’insécurité linguistique des francophones en situation de minorité. Toutefois, il existe des études assez récentes montrant également la vitalité aussi bien du franglais que du chiac. En effet, ces variétés sont depuis longtemps exploitées par des romanciers, des poètes, des dramaturges et des cinéastes dans leurs créations littéraires. Ce numéro thématique, souligne Sandrine HAILLON, espère contribuer à renouveler le “discours sur le français et sur les marques du contact linguistique en milieu francophone minoritaire canadien” (p. 20).

Dans le premier article du numéro (“La *Suite manitobaine* de Roger Auger: sociolectes, médiations linguistiques et institutionnelles”, pp. 21-42), Jean VALENTI analyse la langue des trois pièces de théâtre des années soixante-dix qui composent la *Suite* du dramaturge manitobain: *Je m’en vais à Régina*, *John’s Lunch* et *V’là Vermette*. Déjà à partir de l’introduction de l’étude, l’auteur se propose de répondre aux questions suivantes: “quel discours la *Suite manitobaine* de Roger Auger tient-elle sur l’usage de la langue française? Quelles représentations de celle-ci véhicule-t-elle? La référence au français et au fait francophone renvoie-t-elle à un arrière-plan social où se dénombrent des idéologies linguistico-littéraires conflictuelles comme caractéristiques d’une théâtralité hétérogène sur le plan de la langue et marquées du sceau de l’interdiscursivité?” (p. 24). Avec un grand nombre de citations à l’appui, extraites surtout de la première pièce de la trilogie, Jean VALENTI montre que le dramaturge, à travers un des personnages, tient un discours assez tranchant sur l’usage de la langue française au Manitoba: “On est en train de se faire assimiler à tous les jours. Si on se bat pas pour nos droits, il y en a plus un de nous autres qui va parler français dans

dix ans” (p. 31). Il faut se battre à chaque instant, se battre également avec les membres de sa propre famille pour assurer longue vie à la langue française et éviter ainsi l’assimilation culturelle. Chez Roger AUGER, la volonté de parler français à tout prix déclenche des conflits au sein d’une même famille et oppose frères et sœurs, parents et enfants: les uns revendiquent le droit de parler anglais, puisqu’ils vivent dans une société bilingue et biculturelle, les autres pensent au contraire qu’il faut s’obstiner à parler français pour ne pas accentuer leur statut minoritaire.

Comme le titre de sa contribution l’indique (“Travers et traversées de la langue française *remixée* au Canada: du jocal de Michel Tremblay, au chiac de France Daigle, au *franglais* de Marc Prescott et de Stéphane Oystryk” pp. 43-68), Lise GABOURY-DIALLO s’intéresse tout d’abord à la langue littéraire de Michel TREMBLAY et de France DAIGLE, et ensuite au *franglais* des auteurs franco-manitobains Marc PRESCOTT et Stéphane OYSTRYK. D’entrée de jeu, l’auteure précise dans une note de bas de page qu’“au Manitoba français, c’est ce terme [franglais] qui est communément utilisé pour désigner le parler hybride de certains Franco-Manitobains, notamment les jeunes citadins” (p. 43). Pour ce qui est de l’adjectif *remixé* apparaissant dans le titre (“langue française *remixée*”), Lise GABOURY-DIALLO explique qu’elle exploite le sens donné à ce terme par Lawrence LESSIG dans l’ouvrage *Remix: Making Art and Commerce Thrive in the Hybrid Economy*³, selon qui “la culture du remixage (‘remix culture’ [traduction de GABOURY-DIALLO] est un processus créatif d’artistes qui puisent à diverses sources (souvent désignées comme sources premières) pour retravailler ces ‘emprunts’ afin de créer de nouvelles œuvres. Selon cet auteur [LESSIG], la culture a toujours offert un certain nombre de produits susceptibles d’être piratés (les synonymes sont nombreux: palimpseste, copiage, vol, intertextualité ou plagiat, par exemple)” (pp. 46-47). Il s’agit en effet de la stratégie mise en œuvre par les auteurs franco-manitobains étudiés par Lise GABOURY-DIALLO: ‘remixer’ la langue française ‘normée et standardisée’, pour transgresser la norme avec des emprunts à l’anglais et avec l’alternance codique, procédés exploités, quoique de manière différente, par PRESCOTT et OYSTRYK dans leurs créations littéraires. Dans la pièce de théâtre *Sex, lies et les Franco-Manitobains*, publiée en 2001, Marc PRESCOTT caractérise le parler de certains personnages avec le *franglais* utilisé par la minorité francophone du Manitoba, un français marqué par l’oralité, coloré par des emprunts à l’anglais et rendu hybride par l’alternance codique. Un des personnages s’ex-

3 Lawrence LESSIG, *Remix: Making Art and Commerce Thrive in the Hybrid Economy*, London, Bloomsbury Academics, 2008.

prime avec ces mots: “Lui: Cossé que tu veux qu’n gars me fasse? Un gars s’essaye. Écoute, si t’es pas pour me laisser partir, pourrais-tu au moins me dire ton nom? *Come on*, y a personne d’autre icitte” (p. 54). Les personnages qui apparaissent dans le film de Stéphane OYSTRYK, *FM Youth*, sorti en 2015, utilisent également le vernaculaire typique de Saint-Boniface: “Alexis – *Whatever!* Plein d’monde! On parle en français *right now!*” (p. 54). Par leurs manières de s’exprimer, les personnages de ces auteurs franco-manitobains “ne se perçoivent ni comme francophones, ni comme anglophones” (p. 57). Selon Lise GABOURY-DIALLO, ils sont ‘bilingues’ ou encore ‘ambilingues’, selon l’expression de Nathalie MELANSON (p. 57).

Dans la troisième contribution du numéro (“Idéologies linguistiques en circulation autour de la dénomination ‘français’ au Manitoba: analyse d’un corpus de presse” pp. 69-95), Sandrine HAILLON étudie l’origine du terme *franglais* et analyse un corpus de 66 articles de presse parus entre 1962 et 2019 dans l’hebdomadaire *La Liberté* (le plus important magazine de langue française au Manitoba), dans le but de comprendre le discours que la presse écrite tient sur cette variété linguistique. L’auteur précise au tout début de son étude que “le terme est un mot valise sémantiquement transparent: composé de la syllabe initiale du glottonyme ‘français’ et de la syllabe finale du glottonyme ‘anglais’, il évoque d’emblée ce qu’il désigne, c’est-à-dire le mélange des langues française et anglaise” (p. 72). Ce mélange du français et de l’anglais se caractérise au moins à trois niveaux: présence d’emprunts intégraux de l’anglais, alternances codiques et interférences de tous genres comme dans l’extrait proposé en guise d’exemple: “Je suis tanné de me faire dire que je parle tout croche, que je parle avec un accent, que j’utilise *way too much* d’anglais *or* que c’est pas *alright* de *talker* pis de *hang-outer* avec mes *buds* avec une *beer*, en franglais” (p. 73). Après avoir bien répondu à la question “qu’est-ce que le franglais?”, à travers l’analyse des occurrences extraites de son corpus, HAILLON cherche à comprendre quelles sont les représentations linguistiques, les idées reçues, véhiculées dans la presse écrite par le terme *franglais*. À la suite de son analyse, l’auteure observe plusieurs types de discours qui ont été tenus dans l’hebdomadaire *La Liberté* au fil du temps. Dans la période 1962-1971, tous les articles portant sur le *franglais* adoptent “un point de vue normatif et puriste” (p. 81) et les auteurs le qualifient de patois ou de dialecte. Pendant la décennie suivante, le point de vue est légèrement différent, car Sandrine HAILLON observe que le discours sur le *franglais* est plutôt orienté sur une “opposition entre une élite engagée pour la ‘Cause’ [défense du français] et une masse passive que l’on rend coupable de l’assimilation” (p. 85). Tandis que pour la période 2001-2019, on ne retrouve presque plus le “discours puriste” qui avait caractérisé les articles

des périodes précédentes et les auteurs des articles de presse soulignent “l’authenticité et la valeur identitaire” (p. 85) de ce code linguistique. Toutefois, l’auteur de l’étude conclut qu’aujourd’hui, au Manitoba, les locuteurs du *franglais* tiennent un discours qui valorise parfois cette variété, mais également un discours qui tend à stigmatiser cette pratique linguistique (p. 91).

Dans la dernière contribution (“De quoi le chiac est-il le nom?: une étude du parcours définitoire du chiac et de ses enjeux dans la littérature savante et de vulgarisation scientifique”, pp. 95-118), Laurence ARRIGHI cherche à comprendre s’il existe des “convergences” ou des “divergences” entre les “définitions” et les “catégorisations” sur le *chiac* parlé en Acadie (pp. 95-96) proposées dans des études scientifiques (trois essais de la spécialiste du chiac Marie-Ève PERROT et également deux articles respectivement de Ruth KING et de Robert PAPEN) et dans un ouvrage de vulgarisation (*l’Encyclopédie canadienne*). ARRIGHI remarque, après avoir bien présenté les positions des auteurs de son corpus scientifique, qu’un consensus se dégage chez les spécialistes: “le chiac, c’est du français”; ou pour le dire autrement, ce n’est pas une langue nouvelle, hybride et autonome” (p. 108). Toutefois, il s’agit d’une variété qui présente un grand nombre d’emprunts à l’anglais, pour ce qui est du lexique et des mots-outils. La définition du *chiac*, proposée par l’auteur de la notice de *l’Encyclopédie canadienne*, correspond approximativement selon ARRIGHI aux descriptions données dans les articles scientifiques analysés. Cependant, un grand nombre de questions restent sans réponse après avoir lu les quatre sections que *l’Encyclopédie* consacre à cette variété, car “on note également l’accumulation d’assertions scientifiquement discutables”, par exemple: “Le chiac est un vieux collatéral du français parlé par des locuteurs en situation d’alternances de codes, c’est-à-dire des bilingues chez qui les deux langues parlées sont alors discursivement activées” (p. 112). Dans la conclusion de sa contribution, Laurence ARRIGHI constate qu’aussi bien dans la littérature scientifique que dans la littérature de vulgarisation, il existe une convergence: le *chiac* est une variété de français stigmatisée, et ce malgré l’éloge que certains artistes font de ce parler.

Les quatre contributions de cette livraison de *Francophonies d’Amérique* illustrent à merveille les tensions qui existent entre les langues, les variétés de langue et les territoires où le français est en situation de minorité.

Gerardo ACERENZA